

Avez-vous calculé l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) des rives sur les terres de votre ferme ou en avez-vous un estimé? Veuillez fournir vos résultats détaillés ou votre estimé.

Réponse :

Ferme Landrynoise n'a jamais calculé l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) des rives sur les terres puisqu'aucune disposition réglementaire ne contraint les producteurs agricoles (laitiers ou autres) de calculer cet indice. Par ailleurs, l'IQBR n'est pas utilisé par les producteurs agricoles. La période de questions et réponses tenue dans le cadre de l'analyse de la recevabilité a comporté un certain nombre de questions relativement aux bandes riveraines, mais le calcul de l'IQBR des rives des terres n'a jamais été soulevé.

Rappelons que l'IQBR permet d'évaluer la condition écologique des habitats riverains aux cours d'eau. Il est basé sur la superficie relative occupée par neuf composantes de la bande riveraine, auxquelles on associe un facteur de pondération qui estime le potentiel de chacune d'elles à remplir les fonctions écologiques en regard de la protection des écosystèmes aquatiques. Ce calcul, qui doit être effectué selon le Protocole d'évaluation et méthode de calcul de l'IQBR, nécessite de diviser chacune des rives en secteur de 500 m de longueur sur 10 m de largeur¹. Pour que ce calcul soit valable, la largeur de la bande riveraine ne doit pas être inférieure à 10 m¹. Rappelons qu'en milieu agricole, la bande riveraine ne mesure généralement que 3 m (Figure 1).

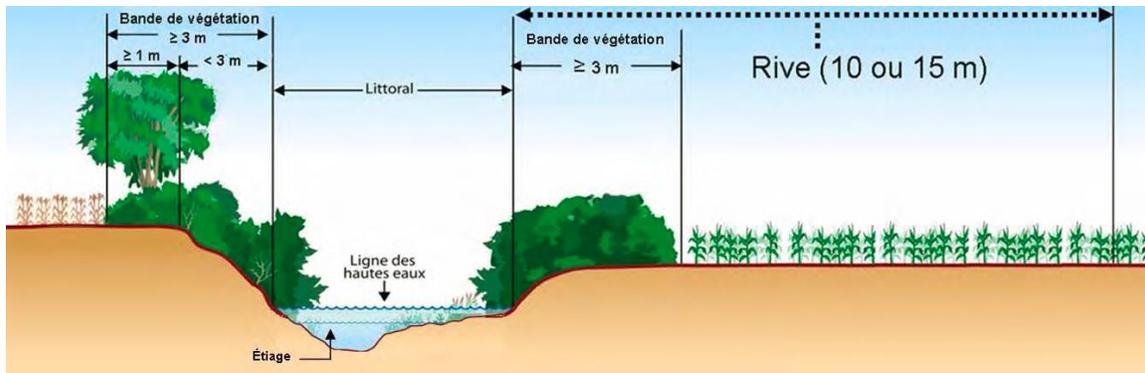


Figure 1 : Bande de végétation minimale à conserver en bordure des cours d'eau en milieu agricole

¹ Source : Guide de référence du *Règlement sur les exploitations agricoles* (L.R.Q., C. Q-2, R.26) p. 11.